

## NOTE DU 08/06/2020

Date :	08/06/2020
Émetteur :	DSP - DOSA
Objet :	<b>Recommandations pour la relance des programmes éducatifs pour les patients porteurs de maladies chroniques suivis ou orientés en ETP en Nouvelle-Aquitaine.</b>

### 1. ENJEUX

- Limiter le renoncement aux soins du fait de la pandémie covid-19
- Eviter l'apparition ou l'aggravation de complications de maladies chroniques en raison d'une rupture du parcours de soin
- Prendre en compte concomitamment
  - le risque de complications de maladies chroniques non prises en charge
  - le risque de la plus grande fréquence de complications du COVID-19 chez ces personnes
- Assurer la continuité de la prise en charge éducative des personnes atteintes de maladies chroniques somatiques au-delà de la période de confinement en ville

### 2. OBJECTIFS

- Reprendre le contact avec les personnes prises en charge en ETP qui ont interrompu leur programme du fait du confinement
- Informer le patient en évaluant la bonne compréhension et l'adhésion aux messages.
- Rassurer les patients sur le circuit de prise en charge spécifique du patient septique et COVID+/COVID-
- Accompagner la sortie du confinement pour ces personnes à risque

### 3. OPERATEUR

Opérateurs de programmes, structures et professionnels de santé faisant de l'ETP en Nouvelle-Aquitaine

Opérateurs de prévention et de prise en charge des risques infectieux et en hygiène en Nouvelle-Aquitaine.

#### **4. COLLABORATION ET COMPLEMENTARITE AVEC LES ACTIONS MENEES PAR :**

- Professionnels de santé
- Autres professionnels formés à l'ETP
- Autres professionnels formés aux risques infectieux et à l'hygiène
- Structures de coordinations (PTA, UTEP, UTTEP, DAC, ETHNA, Equipe mobile en ETP...)
- Associations de patients
- URPS
- Service d'aide à domicile
- Collectivités territoriales

#### **5. PERSONNES CONCERNEES**

- En priorité les malades chroniques déjà suivies dans les programmes
- Les patients malades chroniques en difficulté repérés par les professionnels (médicaux, paramédicaux, sociaux) et orientés sur des programmes

#### **6. DEMARCHE VIS-A-VIS DES PATIENTS**

##### **Déconfinement progressif à partir du 11 mai 2020 et période de post-confinement**

L'épidémie de Covid-19 nous oblige à adopter des mesures de protection et de soutien psychologique vis-à-vis des personnes vulnérables, concernant notamment les patients souffrant de maladies chroniques qui participent aux programmes d'ETP.

Recommandation pour la reprise des soins des malades chroniques hors COVID :

[COVID 19 PS Fiche Soins Hors Covid 08 04 2020](#)

**Pour répondre à la période post confinement, nous vous proposons de reprendre progressivement les programmes d'ETP en respectant les différentes consignes ci-dessous :**

Les programmes peuvent reprendre leurs activités, dans le strict respect des mesures de distanciation et de gestes barrières prévus dans les établissements de santé ou les lieux de soins, néanmoins nous vous recommandons de suivre les consignes suivantes :

##### **1. Privilégier les prises en charge pouvant être organisées en téléconsultation ou en web ETP.**

L'équipe ETP identifie les compétences et objectifs éducatifs pouvant être travaillés à distance :

- o Savoirs théoriques,
- o Information du patient et de son entourage
- o Echanges sur le vécu.
- o Évaluation de la bonne compréhension et l'adhésion aux messages

Adapter le programme ETP afin que des séances soient faites à distance par tous moyens de communication en lien avec les acteurs concernés

Reprendre les démarches initiées avant ou pendant le confinement

**2. Si vous avez identifiés des patients qui nécessitent l'entrée ou la reprise d'un programme en présentiel (avec l'accord du médecin traitant du patient) :**

- Privilégier les séances individuelles,
- Les séances collectives (groupe restreint à 5 personnes, animateurs compris) peuvent reprendre dans le respect des mesures barrières si le coordonnateur et l'équipe éducative, avec validation/avis du médecin traitant, le jugent utile et indispensable pour la bonne prise en charge du malade chronique. Selon les consignes gouvernementales pour les activités en intérieur, il est recommandé de prévoir un maximum de **1 personne pour 4m<sup>2</sup>**.

Les séances doivent se faire dans le respect des recommandations suivantes, selon que le programme se situe dans un établissement de santé ou en ville :

- [prise-en-charge-medecine-ville-covid-19.pdf](#)
- [2020 mai-6 Covid19 Recos-Soins-et-Deconfinement SF2H.pdf](#)

En synthèse :

Une organisation adaptée :

- Reprendre progressivement l'activité des programmes : ré-ouvrir sur des temps réduits (1 jour sur 2 par exemple), ré-ouvrir progressivement l'ensemble des activités à l'ensemble des adhérents (rotation des adhérents, limitation de la taille des groupes, composition identique des groupes par exemple), etc.
- Maintenir un accompagnement à distance pour les adhérents qui ne veulent /peuvent pas se déconfiner
- Diffuser aux patients les consignes relatives aux gestes barrières avant la réouverture du programme.
- En cas de symptômes, conseiller aux patients de ne pas venir et de contacter leur médecin traitant ou le 15

L'accès aux dispositifs de protection :

- Fournir les masques aux salariés du programme et faciliter l'accès aux masques pour les patients
- Mettre à disposition des salariés, bénévoles et patients des solutions hydro-alcooliques

Adapter l'organisation des locaux

- Afficher les gestes barrières
- Procéder à un affichage des consignes nationales sur le port du masque dans les locaux de santé
- engager une démarche pédagogique auprès des patients  
[affiche gestes barrieres fr.pdf](#)

- Anticiper l'organisation et l'aménagement des locaux, des espaces et des temps d'activité pour qu'ils soient « sécurisés » : Réfléchir les flux de circulation pour éviter les croisements par exemple avec l'extension et l'espacement des horaires de RDV, l'usage de la sonnette ou un appel téléphonique pour les nouveaux entrants, désencombrement des espaces.
- Effectuer un nettoyage, voire une désinfection des locaux et du matériel (bionettoyage)|,
- Aérer souvent les espaces (15 minutes toutes les 3 heures)
- Eviter ou organiser l'utilisation du matériel commun en particulier (Se laver les mains régulièrement, avant et après l'utilisation du matériel)

#### L'organisation des activités

- Respecter les recommandations de sécurité (petits groupes, port du masque et/ou distance de deux mètres, nettoyage du matériel...)
- Proposer des temps d'échanges sur le vécu du confinement et du déconfinement
- Eviter des activités avec manipulations multiples d'objet partagés et/ou à risque de proximité trop importante telles que les ateliers cuisine

### **3. Par ailleurs, les équipes éducatives peuvent :**

- Adapter les thèmes éducatifs des programmes aux besoins actuels des malades et en particulier ceux qui peuvent émerger dans le contexte de la situation sanitaire actuelle,
- Éduquer aux mesures barrières et aux consignes en cas de symptômes pouvant évoquer une infection virale -Rassurer et conseiller individuellement -Aborder l'adhésion thérapeutique, le juste usage des antibiotiques et l'automédication à laquelle certains peuvent avoir recours.
- Renforcer la prévention et la bonne prise en charge des risques infectieux autres que ceux liés au Covid-19 chez les personnes atteintes de maladies chroniques somatiques et leur entourage (en particulier familial, également par la mise à jour des statuts vaccinaux)
- Renforcer les compétences de sécurité
- Veiller à ce que les vaccinations des patients soient à jour

### **4. Les équipes éducatives sont invitées à adopter une démarche proactive téléphonique vers leurs patients inclus dans le programme d'ETP, cette démarche peut aller jusqu'à l'organisation de visite à domicile du patient.**

L'ensemble des recommandations, guides et fiches techniques se retrouvent sur le site de l'ARS NA : [https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/recherche-globale?search\\_ars=covid](https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/recherche-globale?search_ars=covid)

## **7. DEMARCHE VIS-A-VIS DES PROFESSIONNELS DE SANTE**

Se rapprocher des médecins généralistes, des référents de parcours ETP ainsi que des effecteurs afin de les informer de la démarche et d'être à l'écoute de leurs besoins. Si besoin d'une séance en présentielle ou en groupe restreint, voir avec le médecin traitant du patient en amont pour avoir sa validation. Identifier les professionnels équipés pour des séances individuelles d'ETP à distance .

Le Directeur de la santé publique

  
Dr Daniel HABOLD

Le Directeur de l'offre de soins  
et de l'autonomie,

  
Samuel PRATMARTY